

**Termes de Référence (TDR) pour la maîtrise d'œuvre des travaux de
Réhabilitation/Reconstruction des infrastructures communautaires de base endommagées par des
catastrophes naturelles.**

I. Contexte et justification

La République de Madagascar a reçu un Don de l'Association Internationale pour le Développement pour financer le Projet de Filets Sociaux de Sécurité - Financement Additionnel 3 (FSS/FA3), et le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) a l'intention d'utiliser une partie du montant du Don pour effectuer les paiements au titre des prestations décrites dans les présents Termes de Référence.

Madagascar reste vulnérable face aux risques climatiques exacerbés depuis quelques années par le phénomène de changement climatique. Le pays fait face de manière chronique aux effets néfastes de ces chocs tels que les cyclones, les inondations et la sécheresse.

Des activités d'intervention en cas de catastrophes provoquées par des aléas rapides tels que les cyclones et les inondations ont été conçues. Les catastrophes à déclenchement rapide entraînent généralement des destructions par un impact physique immédiat. Ils frappent différentes régions et communautés de manière imprévisible.

Parmi ces activités d'intervention, les activités de réhabilitation / reconstruction des infrastructures dans les zones sinistrées par les cyclones ou inondations et dont les infrastructures sociales de base sont lourdement endommagées par les catastrophes.

Dans ce cadre, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) souhaite faire appel à des bureaux d'études pour assurer l'études, le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation / reconstruction des infrastructures communautaires de base endommagées par des catastrophes naturelles.

II. Mission du bureau d'études

Pour chaque micro-projet qui lui est confié, la mission du bureau d'études consiste à assurer :

- Les études techniques comprenant les études environnementales et sociales, la reconnaissance des sites à développer et à en faire le mémoire technique avec tous les détails techniques : plans d'exécution, détails fixation pannes, détails acrotères, BDQE, devis descriptif
- La préparation des dossiers d'appel d'offres
- L'organisation éventuelle de la visite des lieux des soumissionnaires pour les MPE,
- L'assistance au Maître de l'Ouvrage Délégué dans la passation de marché : dépouillement et analyse des offres (selon les critères d'évaluation inclus dans le dossier d'appel d'offres) ainsi que la formulation du résultat de l'évaluation des offres aux fins des recommandations au Maître de l'Ouvrage Délégué en vue de l'attribution du marché.
- Le contrôle et la surveillance des travaux en assurant la gestion administrative, technique et financière des travaux y compris la supervision et la préparation de la réception provisoire et définitive des réalisations, le relevé des coordonnées GPS des sites, et la réalisation des suivi-évaluations communautaires (voir le guide opérationnel de Gestion de plaintes relatives aux travaux d'infrastructures en annexes.
- L'élaboration d'un « Manuel d'exploitation, d'entretien et de gestion du micro projet » [en version malagasy et française].

Pour réaliser cette mission, le tableau ci-après fournit les rôles et responsabilité des experts-clés avec leur durée d'intervention respective.

Taches et activités	Experts-clés	Expériences minimums (années)	Durées d'intervention (en Mois) par micro-projet
<i>Elaboration de Mémoire Technique, organisation des visites des lieux, dépouillement et analyse des offres</i>	Chef de mission (PC1)	05 ans	0.5
	Ingénieur d'études (PC2)	03 ans	1
	Dessinateur - métreur (PC3)	03 ans	0.5
<u>Contrôles et Surveillances</u>	Chef de mission (PC1)	05 ans	1
	Ingénieur de contrôle (PC4)	03 ans	1
	Agent de surveillance (PC5)	03 ans	3,5

III. Livrables

Le bureau d'études devrait livrer les documents techniques résultats de leurs activités : les différents PV de réunions communautaires, les mémoires techniques (APS et APD pour le cas des ouvrages) et les annexes, les fiches de présence des visites des lieux (si visites des lieux obligatoires), les rapports d'évaluation des offres des entreprises soumissionnaires, les différents rapports de suivi des chantiers, les rapports finaux ainsi que les différents PV de réception.

- Livraison Mémoire Technique (L1) : 20 jours calendaires après la signature du contrat (en 2 exemplaires)
- Etablissement du dossier d'appel d'offres L2 (DAO) : 5 jours calendaires après l'approbation du Mémoire Technique par le Maître d'ouvrage délégué (en 8 exemplaires et 1 CD)
- Dépouillement et analyse des offres : 5 jours calendaires au maximum suivant l'ouverture des plis (rapport d'évaluation des offres L3 en 2 exemplaires)
- Le contrat d'entreprise L4 (en 5 exemplaires et 1 CD) au plus tard cinq jours (05) après l'approbation du Rapport d'Evaluation des Offres
- Rapport de démarrage (L5) : au plus tard dix jours (10) après l'installation du titulaire (en 2 exemplaires)
- Rapports d'avancement mensuels (L6) : avant le 5 du mois suivant (en deux exemplaires)
- Un manuel d'entretien version provisoire L7 (en 2 exemplaires) livré au maitre de l'ouvrage avant la RP
- Rapport technico-financier L8 : au plus tard 15 jours après la réception provisoire (en 2 exemplaires)
- Un manuel d'entretien version définitive L9 (en 2 exemplaires) livré au maitre de l'ouvrage avant la RD ;
- Rapport final L10 : au plus tard 15 jours après la réception définitive (en deux exemplaires)

CALENDRIER DES LIVRABLES

N°	Livrables (L-..)	18 MOIS																													
		M1				M2				M3				M4				M5				M6				M7				M18
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4		
L-1	<i>Mémoire Technique (APS-APD pour les ouvrages)</i>	■	■	■																											
L-2	<i>Dossier d'appel d'Offres et reproduction (8 exemplaires + 1CD)</i>				■																										
L-3	<i>Rapport d'évaluation des offres des MPE</i>								■																						
L-4	<i>Elaboration et édition de contrat des MPE (05 exemplaires +1CD)</i>												■																		
L-5	<i>Rapport de démarrage</i>													■																	
L-6	<i>Rapports mensuels</i>																			■						■					
L-7	<i>Manuel d'entretien version provisoire</i>																											■			
L-8	<i>Rapport technico-financier après réception provisoire</i>																											■			
L-9	<i>Manuel d'entretien version définitive</i>																														■
L-10	<i>Rapport final après Réception définitive</i>																														■

COMPOSITION DE L'EQUIPE, ACTIVITES INDIVIDUELLES ET CONTRIBUTION DU PERSONNEL CLE

N°	Position	Contribution du personnel (en personne/JOURS) pour chacun des livrables											Temps de contribution total (en JOURS)			
			L-1	L-2	L-3	L-4	L-5	L-6	L-7	L-8	L-9	L-10		Siège	Terrain	Total
Personnel clé																
PC-1	CHEF DE MISSION	[Siège]	3	2	2	1	1	4		1	1	1		16		47
		[Terrain]	7				4	12		4		4			31	
PC-2	INGENIEUR D'ETUDES	[Siège]	5	2	6	2								15		30
		[Terrain]	15												15	
PC-3	DESSINATEUR METTREUR	[Siège]	7	2					2					11		15
		[Terrain]	4												4	
PC-4	INGENIEUR DE CONTROLE	[Siège]					1		1	1		1		4		30
		[Terrain]					3	15	2	3		3			27	
PC-5	AGENT DE SURVEILLANCE	[Siège]					1							1		105
		[Terrain]					3	100							104	
									Sous-total				46	181	227	
									Total						227	

IV. Les zones d'intervention

Les zones d'intervention sont référencées aux indications arrêtées par le Bureau National pour la Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) ou ses démembrements légalement compétents au niveau des Régions, Districts et Communes.

Ainsi, le bureau d'études est invité à préciser dans son dossier de manifestation d'intérêt les choix par ordre de préférence des Régions d'intervention suivantes :

Vatovavy, Fitovinany, Atsimo-Atsinanana, Atsinanana, Analanjirifo, Analamanga, Vakin'ankaratra, AtsimoAndrefana, Alaotra Mangoro, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Ihorombe et Anosy

A titre d'information, Le FID se charge de la réhabilitation et/ou reconstruction de 255 infrastructures socio-économiques de base réparties dans ces dites Régions.

V. Profil du bureau d'études

- Cabinet ou Bureau d'études légalement constitué depuis au moins TROIS (03) ans, preuve d'existence juridique en appui ;
- Intervenant dans le domaine du Génie Civil ;
- Ayant au moins deux (02) d'expériences professionnelles dans la maîtrise d'œuvre, plus particulièrement en étude, contrôle et surveillance de travaux de construction et de réhabilitation courant des trois dernières années ;
- Atouts :
 - Expériences dans les zones d'intervention ;
 - Expériences avec des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux dont la Banque mondiale.

VI. Personnel clé :

Experts-clés	Diplôme qualification	Années d'expérience dans la maîtrise d'œuvre	Domaines de compétence
Chef de mission	Ingénieur du génie civil ou du génie rural ou architecte	05 ans	Chef de projet ou de mission dans des projets d'études et de contrôle de bâtiments publics d'au moins quatre (04) travaux de construction/réhabilitation de bâtiments publics.
Ingénieur d'études et de contrôle	Ingénieur du génie civil ou du génie rural ou architecte	03 ans	Expériences en études, contrôle d'au moins trois (03) travaux de construction/réhabilitation de bâtiments publics.
Dessinateur – mètreur	Technicien supérieur en génie civil ou génie rural ou architecture	03 ans	Expérience spécifique dans la préparation des plans et dessins d'au moins trois (03) travaux de construction/réhabilitation de bâtiments publics.
Agent de surveillance	Technicien supérieur en génie civil ou génie rural ou architecture	03 ans	Surveillance de travaux de construction / réhabilitation de bâtiments publics avec justification d'au moins trois (03) travaux de construction/réhabilitation de bâtiments publics

Les cabinets/bureau d'études peuvent s'associer entre eux pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire. Dans ce cas une copie de l'accord de groupement ou une lettre d'intention de constituer un groupement doit être insérée dans le dossier de manifestation d'intérêts.

VII. Cadre des responsabilités

Le FID :

- Mettre à la disposition de ses partenaires les plans types des bâtiments et connexes ainsi que les modèles de Dossier d'Appel d'Offres Type pour les écoles et centres de soins de base (cas de reconstruction).
- Assurer la prise en main
- Payer les rémunérations suivant les dispositions contractuelles en vigueur

Le Bureau d'études :

- Réaliser toutes les activités mentionnées dans le paragraphe II ci-dessus
- Envoyer au FID les différents rapports stipulés dans le paragraphe III en respectant le planning de livraison ci-dessus